



TRANSFORMER SES LEGUMES (2 JOURS)

Objectifs:

Connaitre la réglementation en vigueur concernant la transformation des végétaux, établir un plan de maitrise des risques, élaborer des fiches recettes et les tester en atelier de transformation.

Contenus

Jour 1:

- L'hygiène en transformation des végétaux : La réglementation, les enjeux de l'hygiène dans l'alimentation, les dangers sanitaires, la marche en avant.
- Appréhender le monde des microbes : Les mesures préventives pour éliminer ou réduire la contamination microbienne dans le domaine de l'alimentaire, les différents modes de conservation des fruits et légumes.
- Mise en œuvre d'un plan de maitrise sanitaire



Jour 2:

- L'étiquetage: La réglementation de l'étiquetage des produits transformés, les dates de péremption.
- Partie économique : Calcul du seuil de rentabilité, d'un cout de production et d'un prix de vente.
- La pratique dans l'atelier: Elaboration de recettes (chips de légumes et compotée de betterave aux vinaigre balsamique), manipulation des outils de base.



29 et 30 janvier 2025



32300, Labejan

Intervenante: Fanny Strumia
(Paysanne/Formatrice)

Responsable de formation: Marie-Laure BARON

Bulletin d'inscription

FORMATION : TRANSFORMER SES LEGUMES

DATES : 29 et 30 janvier 2025

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE:

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- ☐ chef.fe d'exploitation
- ☐ salarié.e agricole
- ☐ cotisant.e solidaire
- ☐ porteur.euse de projet
- ☐ autre, précisez:

Date d'installation le cas échéant:

.....



FORMATION PROFESSIONNELLE

CONCEVOIR SON ATELIER DE TRANSFORMATION ET TRANSFORMER SES LEGUMES

INFORMATIONS PRATIQUES :

Durée : 14H

Public : Paysan.nes et porteur.euses de projet.

Niveau: Initiation

Lieu et horaires : Auch, Gers de 9h à 17h.

Repas de midi : Repas tiré du sac pris sur place.

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge: deux possibilités de financement

- **Prise en charge VIVEA :** agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents vous seront demandés pour justifier de votre situation. Votre enveloppe formation sera décomptée de : 532 euros

- **Financement personnel :** 200 euros. (100 euros par jour)

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

☐ J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de service de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site sur l'onglet " Formations".

Fait à :

Le

Signature

VOS ATTENTES SUR CETTE FORMATION:

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé) ou du montant de la formation pour les non-éligibles Vivea **avant le 22 janvier 2025** à l'adresse suivante :



ADEAR 32/ Association pour le développement de l'emploi agricole et rural

56 avenue des Pyrénées
32 000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 / 07 77 39 52 04 ou à ml.baron@adear32.fr

Numéro d'activité de formation : 73320036332